

Image not found or type unknown



Un remboursement de dettes

Par **cyr33**, le **10/03/2008** à **16:32**

mon père a contracté une dette auprès du fond de garantie des assurances à la suite d'un accident de voiture responsable alors qu'il n'était pas assuré. après son décès sera-t-il à ses enfants de continuer à rembourser la somme restante due? merci par avance pour vos réponses

Par **Erwan**, le **10/03/2008** à **22:21**

Bjr,

si vous héritez, vous prenez l'actif mais aussi le passif.

Vous hériterez donc de la dette.

Sauf renonciation à succession ou acceptation sous bénéfice d'inventaire.